

## 3 questions à Delphine Bécaud (Association MAC)

**Quelle activité représente votre association récemment créée ?**  
 Depuis de nombreuses années, je pratique la couture par plaisir et à la suite de posts sur les réseaux sociaux montrant mes réalisations, j'ai été sollicitée par des mamans d'élèves souhaitant que leur apprenne à se servir de leur machine à coudre. L'idée nous est donc venue l'an dernier de regrouper les personnes intéressées au sein d'une association. Le récent défi lancé par l'Association « Un sourire pour la Vie » dans le cadre d'« Octobre rose » qui consiste à confectionner 500 coussins-cœur destinés aux patientes atteintes de cancer auprès de l'Institut Curie, a été le facteur déclenchant la mise en place de notre association baptisée : **MAC, « Les Maladroits Amateurs de Couture. »**



**MAC** vient donc de voir le jour officiellement avec moi-même en tant que présidente, Cynthia Armand, trésorière et Eva Blaise, secrétaire. Il nous reste quelques démarches à finaliser pour faire démarrer l'activité.

### A qui s'adresse votre association ?

Actuellement et dans un premier temps, je pratique une mise en route individuelle, chez les particuliers en leur apportant les éléments indispensables de base pour savoir se servir d'une machine à coudre, enfiler les fils et bien sûr leur faire découvrir tout ce qu'il est possible de réaliser soi-même. Il est dans l'ère du temps d'adopter cette démarche de recyclage par l'utilisation de différents tissus et outre la satisfaction pour les adhérent(e)s de pouvoir créer un objet personnel, savoir coudre constitue également une économie financière non négligeable. Mes cours sont donc plutôt destinés aux débutants mais je pense regrouper aussi les personnes désireuses de partager leur passion de la couture et de se perfectionner dans leurs travaux. Idéalement, nous envisageons des sessions sur un créneau de 3 à 4 heures une fois par mois de préférence le samedi après-midi.

### Comment envisagez-vous le développement de votre association ?

Nous démarrons pour le moment avec une demi-douzaine d'adhérentes et espérons accueillir de nouveaux participant(e)s pour fonctionner à environ une dizaine de personnes, ceci, afin de conserver une atmosphère familiale et conviviale. A terme nous étudierons, selon les aspirations et besoins des uns et des autres, si chacun(e) se consacre à la réalisation de ses différents objets ou bien si nous travaillons plutôt sur un projet commun. Une modeste cotisation annuelle sera demandée, permettant de couvrir les frais, notamment l'acquisition de matériel (tissus, bobines, accessoires, etc...) Mon objectif est que chaque adhérente novice maîtrise rapidement l'outil et trouve plaisir dans des réalisations personnelles. N'hésitez pas à me contacter : Delphine Bécaud. Tél : **06 74 46 71 17** ou par mail : [delesquimau@hotmail.fr](mailto:delesquimau@hotmail.fr)

La page facebook de Leudeville est née grâce à Sandrine Lecot :  
<https://www.facebook.com/Mairie-de-leudeville-105464658003333>  
 Pour les adeptes de facebook, cette page a pour vocation de partager des informations sur la vie de la commune : événements, travaux, expositions, manifestations, ...

Retrouvez toute l'actualité municipale sur [www.leudeville.fr](http://www.leudeville.fr)

**COVID-19**  
**Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire dû à la crise de COVID-19 et de la réglementation en vigueur, la municipalité est tenue de s'abstenir d'organiser des manifestations réunissant le public.**

**Nous sommes au regret d'annoncer que le Marché de Noël 2020 n'aura pas lieu ni d'ailleurs aucun autre événement festif jusqu'à nouvel ordre. Nos 2 pages habituellement consacrées au « retour en images » sur les manifestations du trimestre écoulé n'ont, pour les mêmes raisons, pas pu être réalisées. Nous vous remercions de votre compréhension.**

Flash info, édition octobre 2020  
 Directeur de la publication : Jean-Pierre LECOMTE  
 Crédits photos : Service Communication



## ÉDITO

La crise sanitaire est loin d'être terminée. Les toutes dernières statistiques, les signaux d'alerte des médecins urgentistes ainsi que les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement indiquent que nous sommes entrés à nouveau dans un engrenage exponentiel de contamination. Personne ne sait quand et comment nous en sortirons. Il va de la responsabilité de chacun de se conformer à ces règles afin d'éviter l'engorgement des services de réanimation et par là-même aider le personnel hospitalier à affronter du mieux possible cette deuxième vague d'épidémie. Comme vous l'avez constaté, nous avons été obligés d'annuler nos traditionnelles manifestations prévenues depuis mars et notre crainte est de voir cette situation perdurer en 2021.

En revanche, je tiens à féliciter tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour le forum du 5 septembre. Une légère baisse des adhésions a été enregistrée. Malheureusement, l'évolution de la propagation de la Covid-19 depuis septembre a mené nos dirigeants à nous imposer des injonctions drastiques qui en particulier ne permettent pas l'épanouissement des activités de ces associations.

Cette pandémie ne nous empêche pas d'être actifs dans la réalisation de travaux détaillés dans ce flash-info. Une programmation plus conséquente sera engagée d'ici la fin de l'année et début 2021 dans le cadre d'un contrat avec le Conseil Départemental qui nous permettra de bénéficier de subventions à hauteur de 77% HT des travaux entrepris. Les services de l'Etat ne s'étant pas opposés à la réponse argumentée apportée par la commune au recours gracieux déposé par le Sous-Préfet, le PLU est à ce jour exécutoire. Soyez résilients, forts et restez optimistes malgré ce nouveau confinement imposé. L'actualité nous démontre chaque jour qu'il nous faut rester unis et solidaires dans l'effort individuel et collectif face à ce virus dont personne ne connaît l'évolution. Prenez soin de vous, de vos proches et veillez à appliquer scrupuleusement les consignes. Bien à vous.  
**Jean-Pierre Lecomte**



Présentation du Personnel Municipal

## VIE MUNICIPALE / CITOYENNE

### Le Secrétariat :

**Christiane Casella**, Directrice Générale des Services, dirige et coordonne l'ensemble des services, prépare et met en application les actes de la collectivité. **Sylvie Vinxe** et **Sandrine Lecot**, premières sollicitées par les usagers remplissent les missions d'accueil, de conseil et d'orientation de la population. Elles ont en charge les tâches administratives.



Christiane, Sandrine et Sylvie

### Les Services techniques :

**Reynald Kazmierczak** et **Franck Legris** assurent l'entretien courant et le fonctionnement des matériels et locaux communaux.



En partenariat avec **Patrick Poitou** entreprise « **Sherpa Manut** » ils entretiennent les espaces verts, et maintiennent en état de propreté le domaine public.

### Le Personnel Municipal à votre service

#### Restauration scolaire :

**Elodie Durieux** et **Sandrine Lesueur** ont en charge la préparation et le réchauffage des repas des élèves de l'école élémentaire et maternelle ainsi que celui du personnel communal. Elles aident au service en salle et ont la charge de l'entretien des locaux du restaurant scolaire.



Elodie et Sandrine

#### Ménage :

**Séverine Matthey** et **Christine Toxé** assurent l'entretien des locaux communaux et du matériel mis à disposition. Elles effectuent une vigilance sanitaire toute particulière en cette période d'épidémie.



Séverine

#### ATSEM :

(Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

**Gisèle Chaineau** et **Maryne Griva** secondent les enseignantes de l'école maternelle tant sur le plan matériel qu'éducatif. Elles accompagnent les enfants sur le temps de restauration.



Gisèle

### L'équipe de l'Accueil de loisirs

L'équipe dirigée par **Gérald Chaumont** élabore, dans le respect du rythme de vie des enfants, un projet pédagogique et propose des ateliers et activités éducatives en complémentarité de la vie familiale et scolaire. Des animations variées et des sorties à thèmes sont proposées tout au long de l'année.



Marion Ravat



Sébastien Legrand



Antoni Ranzullo



Gérald Chaumont  
 Directeur



Ludovic Haradhun



Mélanie Ricou

### Elections C M E

Le 8 octobre s'est tenue à l'école élémentaire l'élection de 4 nouveaux membres du C M E (Conseil Municipal Enfants) Sur 101 votants ont été élus :  
**Lisa MOREL-VERGER : 80 voix**  
**Timéo BLAISE : 72 voix**  
**Lilou BARQUISSEAU-MAIRE : 46 voix**  
**Hayden PREMPEY : 45 voix**

Toutes nos félicitations et vœux de réussite dans leur mission.



## VIE ASSOCIATIVE

### Le petit mot de « Leudeville Un sourire pour la Vie »

**Mars 2020** – Annulation de la manifestation « **Une jonquille contre le Cancer** » prévue fin mars. Mais vous avez été nombreux à nous retrouver le 14 mars sur le stand « **Une Jonquille contre le Cancer** » devant le supermarché de Marolles et vous en remercions. Cette action nous a permis de reverser la somme de **5.100 € à l'Institut Curie** pour aider à financer des programmes de recherche innovants au bénéfice des patients.

**Octobre 2020** – La situation sanitaire toujours critique, pas de manifestation envisageable !

Et **Octobre Rose** étant le mois de la campagne nationale de communication et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, nous avons choisi d'apporter notre soutien aux personnes touchées par ce cancer très féminin avec le lancement d'un **Défi Fou...**

**Opération 500 coussins-cœurs\* pour fin octobre.**  
 Défi fou... et Incroyable nous avons réussi !!! l'objectif est atteint et même dépassé !!! Nous avons été touchés par toute cette générosité et remercions vivement les Leudevilloises pour leur implication. **Les coussins seront remis à l'Eri (Espace de Rencontres et d'Information pour les patients) de l'Institut Curie courant Novembre.**

(\*Ce coussin-cœur placé sous le bras de la patiente, soulage des douleurs post-opératoires.)  
 En attendant des jours meilleurs... prenez bien soin de vous et rendez-vous au printemps 2021.

**L'équipe de Leudeville un sourire pour la Vie**



### Elections C M E



La 36<sup>ème</sup> campagne des Restos du Cœur

débutera le 23 novembre 2020

Les bénévoles du Centre de Marolles-en-Hurepoix recevront de **9h à 12h vendredi 13 novembre et samedi 14 novembre 2020** les personnes qui souhaitent bénéficier d'une aide alimentaire.

Les distributions auront lieu **les mardis et samedis de 9h45 à 12h15**. La première se déroulera le mardi 24 novembre.

Lieu : ALGECO N° 1, avenue Lieutenant Agoutin (à droite de la salle des fêtes François des Garets)

Retrouvez les modalités d'inscription ainsi que les justificatifs à fournir sur le site :

[www.leudeville.fr](http://www.leudeville.fr)

### La médiathèque a rouvert ses portes

le 6 octobre, sous réserve de nouvelles directives gouvernementales

Afin de respecter les mesures de distanciation physique, un nouveau service vous est proposé : le **BIBLIO'DRIVE**

Il vous permet de choisir et retirer vos livres en toute sécurité. Rendez-vous sur le site [www.leudeville.fr](http://www.leudeville.fr), vous pourrez accéder à celui de la médiathèque et consulter le catalogue des livres disponibles puis faire votre réservation d'ouvrages en ligne.

Si vous ne disposez pas d'internet, appelez la médiathèque au **01 64 56 90 94** pour prendre rendez-vous.

[mediathequeleudeville@gmail.com](mailto:mediathequeleudeville@gmail.com)



**Permanences juridiques à destination des adultes en situation de handicap**

En partenariat avec le CDAD et le CIDFF, depuis février 2020, sont mises en place 2 permanences juridiques pour toutes questions ou problématiques juridiques liées au handicap :

- **Permanences physiques à destination des adultes en situation de handicap et de leurs proches :**  
les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 9h à 12h au point d'Accès au Droit d'Evry-Courcouronnes 1212  
7 Clos de la Cathédrale - EVRY-COURCOURONNES  
Prendre rendez-vous au 01 60 91 07 88
- **Permanences téléphoniques à destination des adultes en situation de handicap, de leurs et des professionnels :**  
Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis du mois de 9h à 12h  
tél : 07 62 21 15 76

Un(e) juriste :  
- vous écoute,  
- vous informe sur vos droits, vos obligations, dans les domaines civil, pénal, social et administratif,  
- vous aide dans l'accomplissement de vos démarches administratives et judiciaires,  
- vous oriente vers les services compétents.

**AGE 91**  
Point d'Accès au Droit  
Parc de la Julienne - 26 rue des champs  
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

**FÉLICITATIONS AUX BACHELIERS 2020**

Le 5 octobre dernier, le CCAS a décidé d'offrir aux bacheliers reçus avec mention à l'examen du baccalauréat général, technologique ou professionnel, résidant à Leudeville l'année d'obtention du diplôme, un bon d'achat multi-enseignes afin de récompenser leur travail :

- Mention très bien : 100 €
- Mention bien : 60 €
- Mention assez bien : 30 €

Les étudiants concernés devront se rendre en mairie et présenter leur diplôme, une pièce d'identité et un justificatif de domicile **avant le 28 novembre 2020**. La remise des cartes-cadeaux se fera dans le courant du mois de décembre.

**Retrouvez toutes les informations officielles sur le Coronavirus et la situation en France sur [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus). Un numéro vert est à votre disposition pour répondre à vos questions 7j/7, 24h/24 : 0 800 130 000**

Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux. En cas de symptômes graves (difficultés respiratoires et signes d'étouffement) contactez le **SAMU -Centre 15**

**Octobre rose**  
Le CRDC-IDF rassure et encourage les femmes de 50 à 74 ans à participer au dépistage organisé des cancers du sein.

Comme chaque année en octobre, Octobre Rose est un moment fort de sensibilisation de la population féminine au dépistage organisé des cancers du sein. Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers CRDC-IDF réitère son message à l'attention des femmes de 50 à 74 ans : « Mesdames, pensez à prendre rendez-vous dans votre centre d'imagerie médicale pour effectuer votre mammographie. Ce geste simple peut vous sauver la vie ! »

Pour contacter le CRDC-IDF site de l'Essonne:  
[Contact91@depistage-cancers-idf.fr](mailto:Contact91@depistage-cancers-idf.fr) tél : 01 64 90 52 12

JE ME SUIS FAIT DÉPISTER, ET J'AI BIEN FAIT.

CANCER DU COL DE L'UTÉRUS  
TOUS LES 3 ANS TEST DE DÉPISTAGE  
DE 25 À 65 ANS

CANCER DU SEIN  
TOUS LES 2 ANS MAMMOGRAPHIE EXAMEN CLINIQUE  
DE 50 À 74 ANS

CANCER COLONRECTAL  
TOUS LES 2 ANS TEST  
DE 50 À 74 ANS

DÉPISTAGE DES CANCERS  
Centre de coordination Ile-de-France  
Site de l'Essonne  
01 64 90 52 12

**Prime éco-logis 91**  
Jusqu'à 2 800€ pour vos travaux de rénovation écologique  
Jusqu'à 3 800€ sous condition de ressources  
Bon pour mon budget, bon pour la planète!

**Plan de relance du Département Mai 2020**  
+ de bénéficiaires  
+ de travaux  
+ de bonus

La Prime éco-logis 91 du Département vous aide à réaliser les travaux d'efficacité énergétique de votre logement quelles que soient vos ressources. Cette prime s'élève à 30 % du montant hors taxes de vos travaux (compris entre 3.000 € et 6.000 €). Plusieurs bonus cumulables pouvant aller jusqu'à 2 000 € sont prévus. Un bonus écologique de 500 €, un bonus « suppression de fioul » de 500 € et un bonus « précarité énergétique » de 500 € à 1 000 € pour les ménages les plus modestes. Le remplacement de menuiseries seules vous permet de bénéficier d'une aide forfaitaire de 900 €.

Soit une aide départementale comprise entre 900 € et 1800 € en incluant les bonus écologiques.

**Cimetière**

Les deux portes d'entrée du cimetière ont été rénovées au début de l'été. Elles ont été sablées et repeintes. Nos Services Techniques ont installé des butées afin d'éviter les dégâts pouvant être commis suite à des ouvertures intempestives.  
Coût : 1.860 € TTC

Les 2 plaques de cocher (rue de la Croix Boissée et Grande Rue) ont été restaurées par l'Association Henri Bouilliant (Loiret), qui a pour vocation de proposer à moindre coût aux communes et aux particuliers l'entretien et la restauration du petit patrimoine.  
Coût : 86, 24 € TTC

**Circulation**

Trois panneaux d'interdiction « sauf engins agricoles » seront prochainement installés :

- Chemin de la Garenne,
- Chemin du Clos (après le dernier pavillon) et
- Chemin rural n°4

afin d'éviter une circulation sur ces chemins agricoles et de pouvoir faire sanctionner les contrevenants qui souhaiteraient les utiliser comme des voies traversantes de notre village.

**Sécurité**

La Ferme de la Croix Boissée inhabitée depuis l'année 2000 se dégrade au fil du temps. La sécurité n'était plus assurée sur le domaine communal (risque de chutes de pierres et de tuiles sur la chaussée et le trottoir de la rue de la Croix Boissée). Un contact a été pris avec les propriétaires qui ont mandaté l'entreprise Dubocq de Saint Vrain pour réaliser à leurs frais des travaux de sécurisation.

**Réfection fin octobre du plafond des 2 classes de l'école maternelle :**  
- isolation phonique et thermique  
- changement de l'éclairage par des Leds  
Coût : 11.664 € TTC

**Changement du portail de l'école élémentaire**  
(début novembre)  
Coût : 4.530 € TTC

De nombreux autres chantiers sont prévus pour cette fin d'année et début 2021 notamment dans le cadre d'un contrat de partenariat avec le Département.

**Le Plan Local d'Urbanisme de Leudeville ( P L U )**

Le PLU approuvé le 5 décembre 2019 a été soumis au contrôle de légalité. Le Sous-Préfet de Palaiseau a déposé un recours gracieux auprès de la commune le 6 mars 2020. Les délais administratifs ont été considérablement rallongés suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le 23 juillet 2020, la réponse de la commune à ce recours a été apportée aux services de l'Etat (rejet partiel de ce recours acté en conseil municipal le 16 juillet 2020). Aucun courrier émanant des autorités de l'Etat n'est parvenu en mairie dans un délai légal de 2 mois soit le 23 septembre.

Aujourd'hui, la commune de Leudeville est dotée d'un PLU.  
Vous pouvez consulter tous les documents relatifs au PLU sur le site internet de la commune.

**AVANT TOUT PROJET DE TRAVAUX** (construction, extension, créations d'annexes ou de piscine) ou bien tout projet modifiant l'aspect extérieur de votre maison (changement de volets, de portail, de clôture, rénovation de la toiture, isolation extérieure ...), nous vous conseillons de vous rapprocher du secrétariat « urbanisme » de la commune afin que toutes les informations et toutes les consignes vous soient apportées dans 2 buts précis :

- celui d'une instruction correcte de votre demande (respect des délais et gain de temps) et
- celui d'une obtention de conformité de vos travaux importante en cas de revente de votre bien.

Le service « urbanisme » de la mairie instruit les demandes préalables de travaux ainsi que l'établissement de CUa (Certificat d'Urbanisme d'information). L'instruction des permis de construire ainsi que la fourniture de CUB (Certificat d'Urbanisme opérationnel) sont traitées par le service urbanisme de la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Il est à noter qu'il existe un périmètre relatif aux Bâtiments de France (rayon de 500m autour du monument de la Croix Boissée). Si votre projet se situe dans cette zone, sachez que le délai d'instruction sera rallongé d'un mois. Le site internet de la mairie [mairie@leudeville.fr](http://mairie@leudeville.fr) rubrique « Environnement Cadre de vie/ Urbanisme » peut dans un premier temps vous renseigner (Plan Local d'Urbanisme, les permis de construire, les demandes préalables, les permis de démolition...).

**RAPPEL DE LA LOI :**  
La délivrance des autorisations d'urbanisme est un pouvoir de police spéciale du maire. Comme pour tout arrêté de police, le non-respect de ce dernier constitue une infraction réprimée par la partie pénale du Code de l'Urbanisme. Usuellement, le non-respect d'un arrêté du maire constitue une contravention. Mais les infractions d'urbanisme sont considérées comme suffisamment graves pour constituer des délits.

Le maire est tenu de constater les infractions, sa responsabilité étant engagée. Un procès-verbal doit être dressé compte tenu de sa qualité d'officier de police judiciaire. Les sanctions en cas d'infractions d'urbanisme peuvent s'avérer sévères pour les mis en cause. Une amende comprise entre 1 200 € et un montant de 6 000 € par mètre carré de surface construite ou démolie. Dans certains cas, le montant peut s'élever à 300 000 €. Le Tribunal correctionnel donne un délai pour l'exécution de l'ordre de démolition, de mise en conformité ou de réaffectation. Il peut assortir son injonction d'une astreinte de 500 € au plus par jour de retard.

A l'expiration du délai fixé par le jugement, le maire peut faire procéder d'office à tous travaux nécessaires à l'exécution de la décision de justice aux frais et risques du bénéficiaire des travaux irréguliers ou de l'utilisation irrégulière du sol.

**C.C.V.E COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE**

Des commissions communautaires ont été installées dans lesquelles siègeront les élus de Leudeville :

- Commission Accessibilité : P. Couade
- Commission Espace France Services et promotion de l'égalité et de l'accès aux chances : M.A. Faix
- Commission Développement économique – Commerce : M.A. Faix
- Commission Finances : P. Bousselet
- Commission Aménagement du Territoire- Réseaux- Gens du voyage : P. Couade
- Commission Développement Durable et GEMAPI : J.P. Lecomte
- Commission Déchets Ménagers et assimilés : J.P. Lecomte
- Commission Transport et Mobilités : M.A. Faix
- Commission Insertion et Emploi : M.A. Faix
- Commission Actions et équipements sportifs d'intérêt communautaire : V. Chevot
- Commission Tourisme et Valorisation du Patrimoine : M.A. Faix
- Commission Actions et équipements culturels d'intérêt communautaire : V. Chevot
- Commission Usages numériques et actions en faveur de la prévention et de la sécurité : P. Couade
- Commission Action sociale : M.A. Faix
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) : J.P. Lecomte
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : P. Bousselet

Ces différentes commissions visent à effectuer un travail préparatoire sur les dossiers à soumettre aux instances (bureaux communautaires et conseils communautaires).  
Conseil communautaire: Marie-Agnès Faix et Jean-Pierre Lecomte  
Bureau communautaire: Jean-Pierre Lecomte

**Nouveaux horaires relatifs aux nuisances sonores !**

Arrêté permanent en date du 25 septembre 2020, portant modification de l'arrêté N° 332.2004.008 réglementant l'atteinte à la tranquillité publique par les bruits de voisinage.

Art. 2 : Dans les propriétés privées les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, motoculteurs, ponceuses, karchers, etc ... ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
- le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Art. 4 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité et la santé du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Art.6 : La Gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix est chargée de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la commune.

**Culture Nature** est une association Loi 1901, créée en 2015, destinée à l'accueil des animaux de la faune sauvage autochtone, blessés ou malades afin de les soigner pour les relâcher dans la nature. Des soins adaptés leur sont prodigués avec l'aide de vétérinaires dans un centre dédié : le Centre Nhrisson, installé à Vert-Le-Grand, pour leur permettre de reprendre leur liberté et leur vie normale.

Les petits mammifères : hérissons, lièvres, écureuils, lérotis, chauve-souris, loirs, campagnols... mais aussi les petits oiseaux, les rapaces diurnes ou nocturnes y sont recueillis et s'y refont une santé avant d'être remis en liberté.

L'association vit grâce à ses partenariats et aux dons.  
Rejoignez l'équipe des bénévoles !  
[contacter@culturenature.fr](mailto:contacter@culturenature.fr)  
[www.culturenature.fr](http://www.culturenature.fr)  
Tél : 07 67 60 37 11

**AGRICULTURE**  
Une charte d'engagements départementale des utilisations agricoles de produits phytopharmaceutiques dans le département de l'Essonne a été instaurée (25 août 2020).

Dans un souci du « bien vivre ensemble », la présente charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités. Son objectif est aussi de formaliser les engagements des agriculteurs du département de l'Essonne à respecter les mesures de protection des personnes habitant à proximité lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, en réponse au nouveau contexte légal et réglementaire et dans ce cadre uniquement, en se limitant aux mesures prévues par le décret. La charte précise notamment les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes en matière d'exposition des habitants. Elle constitue une condition nécessaire pour permettre une adaptation des distances de sécurité. Nous vous invitons à la consulter sur le site internet de la Chambre d'Agriculture d'Ile de France.

**Poubelles / Conteneurs**  
Dans la mesure du possible il est demandé aux habitants de rentrer leurs poubelles une fois le ramassage effectué et ne pas les laisser toute la semaine sur le trottoir voire sur la chaussée.

**NON AUX CROTTES DE CHIEN SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL et TOUS AUTRES ESPACES PUBLICS !**  
Le terrain de foot est fréquenté par les enfants de l'école élémentaire ainsi que par les associations. Les propriétaires de ces animaux sont priés de ramasser leurs déjections. Des bornes de propreté canine sont à votre disposition. Merci de les utiliser !

**STOP aux lingettes dans les toilettes !**  
Contrairement aux idées reçues et indications sur l'étiquette, dans plus de 90% des cas les lingettes ne sont pas "biodégradables" et ne doivent en aucun cas être jetées dans les toilettes au risque de se retrouver avec les canalisations bouchées.

Cela représente un risque pour votre système d'assainissement individuel mais aussi pour le système d'assainissement collectif (les eaux usées ne sont plus relevées et ne peuvent plus s'évacuer dans le collecteur).